

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis-Abeba, Ethiopie Tel.: (251-11) 551 38 22 Télécopie: (251-11) 519321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ

883^{EME} RÉUNION

27 SEPTEMBRE 2019

NEW YORK

PSC/PR/COMM.2 (DCCCLXXXIII)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union Africaine (UA), au niveau Ministériel, lors de la 883^{ème} réunion, tenue le 27 septembre 2019, sur la situation en Libye.

Le Conseil de Paix et de Sécurité,

1. **Rappelle** ses anciens communiqués et communiqués de presse sur la situation en Libye, ainsi que le communiqué du Comité de Haut Niveau de l'UA sur la Libye, issu de sa réunion du 8 juillet 2019, tenue à Niamey, au Niger ;
2. **Réitère** sa profonde préoccupation pour la gravité de la situation qui prévaut actuellement en Libye et ses répercussions dangereuses sur la sécurité et la stabilité de la région et de l'ensemble du continent et convaincu de l'impératif d'une implication, effective et urgente, de l'UA dans la recherche d'une solution politique durable à la crise en Libye, assurant au peuple libyen les conditions d'une vie digne et de réconciliation;
3. **Soutient** la décision prise par le Comité de Haut Niveau de l'UA sur la Libye dans sa réunion du 8 juillet 2019, consistant à la nomination d'un Envoyé conjoint UA/Nations unies (NU) pour la Libye ;
4. **Demande** au Conseil de Sécurité des Nations unies de prendre les mesures appropriées en faveur d'une prise en compte de cette demande de l'UA, en conformité avec le partenariat dynamique entre l'UA et l'ONU ;
5. **Demande, en outre,** au Président de la Commission de l'Union africaine, conformément aux pouvoirs que lui confèrent les dispositions pertinentes du Protocole du CPS et les autres dispositions de l'UA, de jouer le rôle qui lui revient et de faire prendre les mesures nécessaires et concrètes, en étroite collaboration avec les Nations unies, permettant d'assurer un engagement effectif de l'UA, en vue de la résolution de la crise libyenne ;
6. **Décide** de rester activement saisi de la question.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Peace and Security Collection

2019-09-27

Communiqué, Peace and Security Council 883th Meeting 27 September 2019 New York, USA

African Union

Peace and Security Department

<https://archives.au.int/handle/123456789/8725>

Downloaded from African Union Common Repository